

vidée régulièrement tous les deux ou trois jours. Lorsque la chose sera possible, on devra faire brûler dans le poêle de la cuisine tous les débris de matière animale ou végétale. A la campagne, les amas de fumier devront être placés à la plus grande distance possible de l'habitation. Les caves devront être tenues toujours sèches, dans la plus grande propreté, et souvent blanchies à la chaux.

3. Eviers et égouts. Le tuyau de renvoi devra avoir une valve de sûreté (siphon) tout près de l'évier. Cet évier, ainsi que tous les canaux, dalots, drains, devront être tenus dans une grande propreté, et lavés à grande eau (en laissant couler l'eau) tous les jours.

Les *water-closets* devront être abondamment pourvus d'eau et tenus, eux aussi, dans une grande propreté. On devra y faire couler l'eau après chaque fois qu'on en aura fait usage.

Les fosses-d'aisances fixes (trous dans la terre) ne devraient jamais être en usage ; car ces fosses souillent le sol. Il est plus salubre, lorsqu'on ne peut pas avoir de *water-closets*, de se servir de la latrine à terre sèche avec tiroir.

Dans les maisons où l'on emploie la latrine à terre sèche, le tiroir devra être vidé, aussi souvent que possible, et lavé avec l'un des désinfectants indiqués au No. 2.

Les fosses-d'aisances fixes (latrines ordinaires des campagnes) devront être vidées deux fois par année : au printemps et à l'automne, et, dans l'intervalle, elles devront être désinfectées, une fois par semaine,